

Proposition de stage de 6 mois

(potentielle thèse CIFRE)

Conditions économiques et financières de la protection des ressources en eau par la mise en place d'une Obligation Réelle environnementale (ORE)

Présentation du commanditaire

Située dans le Vexin français, la Bergerie de Villarceaux est un territoire rural, propriété de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH). Depuis le milieu des années quatre-vingt, la FPH a consenti d'importants efforts pour que le territoire de Villarceaux devienne un prototype de gestion durable des territoires ruraux. Ce site de la Bergerie est devenu progressivement un site de référence en France, territoire multifonctionnel répondant aux préoccupations de notre société en particulier dans les domaines de l'agroécologie et de l'alimentation.

L'association **Centre Écodéveloppement de Villarceaux** (CEV), a pour mission d'accompagner des territoires ruraux volontaires pour accélérer la transition avec son expertise en agronomie et en alimentation durable. Elle travaille en particulier avec différents partenaires pour protéger la ressource en eau de son territoire ou de façon plus globale contribuer à cet objectif.

Contexte du stage

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE). Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

Différentes ORE existent aujourd'hui, principalement pour protéger la biodiversité. Aucune ORE protégeant la ressource en eau n'a à l'inverse été signée jusqu'à ce jour. Pourtant, leur développement est attendu avec beaucoup d'espoir pour préserver durablement les ressources en eau. Elles constituent en effet une nouvelle voie prometteuse pour pérenniser et/ou implémenter des systèmes de productions agricoles, protecteurs des ressources en eau, en aidant et contractualisant de nouvelles pratiques agricoles durables sur le long terme.

Une étude préliminaire soulignant la pertinence d'une ORE, et identifiant les conditions et méthodes de mise en place de ce dispositif, a déjà été menée par le Centre Écodéveloppement de Villarceaux (CEV). Une étude complémentaire est aujourd'hui nécessaire, afin de finaliser le contrat avec les propriétaires volontaires identifiés, en définissant les conditions économiques et financières de sa mise en place. Cette étude a été commandée au CEV par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest.

Problématique et objectif du stage

La question à laquelle vous répondrez est la suivante : **comment mettre en place une ORE, afin que cela soit équitable économiquement pour tous les acteurs concernés ?** Formulé autrement, comment valoriser économiquement les externalités environnementales positives générées sur un territoire par des pratiques

agroécologiques (absence de coût de dépollution de la ressource en eau) ? Comment répartir cette valeur, et justifier économiquement la rémunération du service rendu à la communauté par ces pratiques ? Quels acteurs pourraient légitimement rémunérer ce service, notamment sur la base du principe pollueur-payeur ? In fine, comment mettre en place une rémunération de ces pratiques qui soient acceptable par tous les acteurs du territoire ?

L'objectif du stage est donc d'accompagner dans cette démarche les acteurs concernés sur le territoire (syndicat d'alimentation en eau potable, agence de l'eau, mairies, propriétaires, etc.), afin de protéger l'eau de façon efficace et durable contre toutes pollutions d'origines agricoles ou forestières.

Missions du stagiaire

Pour mener à bien cette mission, le/la stagiaire aura notamment pour responsabilité de (liste non exhaustive) :

- **Comparer les différentes méthodes de protection de la ressource en eau** (préventives, palliatives, et curatives) : ce travail mobilisera les différentes études déjà menées par le CEV, des recherches bibliographiques, les cas de différents systèmes de captage d'eau du Vexin, et des entretiens avec les acteurs du territoire.
- **Proposition d'un mécanisme de rémunération des externalités environnementales** générées par les pratiques d'agroécologie du CEV : sur la base du travail décrit en amont et des discussions menées avec les acteurs du territoire en charge de la protection de l'eau, le stagiaire aura pour objectif de proposer différents mécanismes potentiels de rémunération des propriétaires des terrains protégés par l'ORE (indemnités, baisse de taxe foncière, etc.).
- **Animation d'un groupe de travail multi-acteurs sur le sujet** : afin de mener à bien sa mission et de proposer un mécanisme qui génère le consensus, le stagiaire mènera des entretiens avec les différents acteurs du territoire en charge de la protection de l'eau, avec lesquels il animera des réunions de travail avec le comité de pilotage qui suivra l'avancement du projet (Parc Naturel Régional, conseil général, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest, Direction Départementale des Territoires, propriétaires, mairies, etc.).
- **Participation à la valorisation de la démarche** : différentes actions de valorisation du résultat de cette étude auprès du grand public et des acteurs politiques nationaux et européens pourront être envisagées (outil de communication, conférence scientifique, articles, etc.).

Public cible et conditions du stage

Public cible : école d'ingénieurs (notamment agro), école de commerce, master en économie, études environnementales, IEP

Durée : 6 mois, début idéalement lors du premier trimestre 2023, et au plus tard en avril 2023.

Indemnités : minimum légal pour les stages de plus de 2 mois + logement mis à disposition gratuitement au CEV

Lieu du stage : à négocier (répartition possible entre le CEV de Villarceaux, du télétravail et une présence à l'École de l'étudiant)

Nécessité de disposer du permis B et d'une voiture personnelle

Encadrement du stage : le stage sera encadré par un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs en économie, finance et agronomie

Débouché potentiel : thèse CIFRE à Mines ParisTech financée par les acteurs du territoire en charge de la protection de l'eau

Modalités de candidature

Pour le dépôt de votre candidature, merci d'adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à Héloïse Boureau (heloise.boureau@bergerie-villarceaux.org) et Rémi Beulque (remi.beulque@minesparis.psl.eu). Les candidatures seront analysées au fil de l'eau en fonction de leur réception. Date limite de candidature conseillée : 09/12/2022.